

Le Voluntary Planning Board
...le forum des gens sur les politiques

Plan de prestation de services en français
2007-2008



Message du président du conseil d'administration du Voluntary Planning Board

Le Voluntary Planning Board, qui est le forum des gens sur les politiques, a pour mission de faire participer les Néo-Écossais à l'élaboration des politiques de la province. Guidé par le principe de l'amélioration continue, le conseil d'administration de Voluntary Planning a entrepris en 2004-2005 un examen stratégique qui a fait ressortir en particulier l'importance pour l'organisation de mettre l'accent sur la planification à long terme et les conseils d'orientation stratégique et de voir à ce que toutes les politiques et pratiques reflètent la diversité de la société néo-écossaise.

En adoptant un énoncé de philosophie sur l'engagement des citoyens, Voluntary Planning a exprimé son attachement aux principes qui offrent à tous les Néo-Écossais la possibilité d'influencer l'orientation des principales politiques. Pour continuer d'appliquer ces principes, l'organisation a noué au cours des deux dernières années des partenariats fructueux avec des organismes gouvernementaux qui travaillent avec des communautés d'intérêts précises, par exemple l'Office des affaires acadiennes.

En 2007-2008, Voluntary Planning continuera de travailler étroitement avec l'Office des affaires acadiennes pour trouver diverses manières d'amener les Acadiens et francophones à participer aux discussions au sujet de leur communauté.

Le président du conseil d'administration
du Voluntary Planning Board,



Ron Smith, FCA

Voluntary Planning Board

Plan de prestation de services en français 2007-2008

I Réponse aux demandes verbales et écrites

- Au moyen des services de traduction de l'Office des affaires acadiennes, nous répondrons en français à toute la correspondance que nous recevrons en français.
- Nous mettrons en place une méthode pour répondre aux demandes verbales en français des membres du public, et nous assurerons la formation du personnel nécessaire à l'application de cette méthode.

II Services actuellement offerts en français

- La communauté acadienne et francophone est représentée au conseil d'administration de Voluntary Planning et a participé aux équipes de bénévoles qui ont mené nos plus récents projets d'engagement des citoyens sur la stratégie provinciale du patrimoine et l'utilisation hors route des véhicules.
- Les *Principes directeurs de l'engagement des citoyens* de Voluntary Planning prévoient la participation d'une variété de citoyens, notamment la communauté acadienne, à l'élaboration des politiques publiques.
- Nos méthodes de fonctionnement pour les projets provinciaux d'engagement des citoyens prévoient maintenant au moins une séance animée en français ou offrant l'interprétation simultanée, ainsi que la traduction de la documentation sur les projets.

III Contribution à la communauté

Voluntary Planning contribue à la préservation ou à la croissance de la communauté acadienne et francophone par la nomination de représentants de la communauté à son conseil d'administration et à ses comités de bénévoles et en assurant une composante française dans ses projets provinciaux d'engagement des citoyens.

La prestation d'animateurs qui parlent français, d'interprètes et de documents en français cadre avec les principes d'engagement des citoyens de Voluntary Planning en matière d'inclusivité et élimine les obstacles potentiels à la participation de la communauté acadienne et francophone aux discussions sur les politiques. Grâce à un environnement accueillant et positif, Voluntary Planning est en mesure de recueillir les points de vue de gens qui autrement pourraient être réticents à s'exprimer dans un forum public.

Voluntary Planning travaille directement avec des intervenants clés de la communauté acadienne et francophone quand ses projets touchent directement une question d'intérêt pour une organisation de la communauté.

IV Objectifs et mesures pour 2007-2008

Objectif 1. Renforcer le cadre stratégique, réglementaire et administratif pour appuyer la *Loi sur les services en français*

Objectif précis pour 2007-2008

- Continuer d'appuyer le travail de l'Office des affaires acadiennes et la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français*.

Mesures précises qui seront prises pour atteindre cet objectif en 2007-2008

- Explorer la possibilité de mener un projet conjoint avec l'Office des affaires acadiennes pour engager les Acadiens et les francophones dans les discussions au sujet de leur communauté.
- Continuer de participer au groupe de travail du Comité de coordination des services en français chargé de concevoir une trousse d'outils pour la participation du public à l'usage des ministères.

Objectif 2. Consulter la communauté acadienne et francophone

Objectif précis pour 2007-2008

- Favoriser une participation accrue des Acadiens et des francophones à l'élaboration des politiques publiques.

Mesures précises qui seront prises pour atteindre cet objectif en 2007-2008

- Continuer d'encourager les Acadiens et les francophones à faire partie du conseil d'administration de Voluntary Planning et de ses comités de bénévoles et les recruter à cet égard.
- Éliminer les obstacles à la participation dans les projets d'engagement des citoyens, par exemple en organisant des réunions animées en français ou en offrant l'interprétation simultanée, en tenant des réunions dans les collectivités acadiennes et en traduisant les annonces et la documentation sur les projets.

Objectif 3. Communiquer, mettre en commun l'information et faire connaître les services offerts en français

Objectif précis pour 2007-2008

- Incorporer dans les lignes directrices sur la communication et les pratiques de Voluntary Planning des considérations sur les services en français.

Mesures précises qui seront prises pour atteindre cet objectif en 2007-2008

- Informer la communauté acadienne et francophone des composantes françaises des projets d'engagement des citoyens de Voluntary Planning au moyen de communiqués et d'annonces.
- Traduire et distribuer la documentation sur les projets.

Objectif 4. Appuyer la création, la planification et la prestation de services en français dans les secteurs prioritaires

Objectif précis pour 2007-2008

- Dans le cadre de la planification annuelle des activités, incorporer le développement des aptitudes en français dans la stratégie sur les ressources humaines.

Mesure précise qui sera prise pour atteindre cet objectif en 2007-2008

- Offrir au personnel des possibilités d'acquérir, de maintenir ou d'augmenter leurs aptitudes en français et fournir des outils et des ressources à cet égard.

Le Voluntary Planning Board **...le forum des gens sur les politiques** *Une démarche pour l'engagement des citoyens*

La mission de Voluntary Planning

Améliorer sensiblement le bien-être social, économique, environnemental et culturel de tous les Néo-Écossais en fournissant au premier ministre et au cabinet des conseils émanant de bénévoles et de citoyens sur des questions de politique pertinentes pour le présent et l'avenir.

Engagement des citoyens

Voluntary Planning fournit au gouvernement les suggestions des citoyens sur les politiques qui touchent la vie des Néo-Écossais. Pour ce faire, l'organisme fait appel aux compétences spécialisées de bénévoles qui analysent les suggestions et les opinions des gens recueillies grâce à diverses formes d'engagement des citoyens et d'autres sources. Une telle approche s'appuie sur la conviction que la démocratie est renforcée lorsque les citoyens participent à un processus d'élaboration des politiques inclusiviste et transparent pour fournir des conseils au gouvernement et aux Néo-Écossais.

Voluntary Planning tend donc à inclure tous les Néo-Écossais sur le plan géographique, sectoriel et social. L'organisme tend aussi à répondre aux besoins du gouvernement en matière d'élaboration de politiques, tout en fonctionnant de manière autonome par rapport au gouvernement. Enfin, le processus est transparent, ouvert et équitable, et il est perçu ainsi, afin de représenter le consensus des citoyens en combinaison avec des recherches internationales et les avis d'intervenants et d'experts.

Définition de l'engagement des citoyens

L'engagement des citoyens est le fait d'amener les citoyens à participer à l'élaboration de politiques publiques. Ce processus a été décrit comme « [TRADUCTION] un processus interactif et itératif de délibération entre citoyens (...) Il vise à obtenir une contribution utile à des décisions touchant des politiques publiques précises, et ce, d'une façon transparente et justiciable ». ¹ La International Association for Public Participation a élaboré l'échelle suivante qui reflète la progression de la participation du public : informer, consulter, faire participer, collaborer, habiliter. ² Voluntary Planning s'efforce d'atteindre le plus haut niveau possible de participation dans son travail d'engagement des citoyens.

¹ Phillips, S.D. et M. Orsini. (2002). *Mapping the Links: Citizen Involvement in Policy Processes*, Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques.

² International Association for Public Participation. (2000). *IAP2 Public Participation Spectrum*.

Principes directeurs de l'engagement des citoyens

Dans l'exécution de ses travaux, Voluntary Planning (VP) appliquera les principes directeurs suivants.

1) Reconnaissance des intérêts des intervenants, des citoyens et des communautés

- a) Les communautés, les citoyens et les intervenants sont des groupes directement touchés ou intéressés par une décision ou une politique qui fait l'objet de discussions.
- b) Les intervenants sont des personnes ou des groupes susceptibles de ressentir un effet direct d'une décision ou d'une politique qui fait l'objet de discussions ou qui (réciproquement) peuvent peut-être influencer la décision ou la politique à l'étude.
- c) Une communauté correspond à une entité géographique ou à une communauté d'intérêts.
- d) VP s'efforcera d'assurer une représentation juste, complète et équitable des intervenants, des citoyens et des communautés dans ses programmes de consultation et d'engagement.

2) Inclusivité

VP permettra la participation d'une variété de citoyens en tenant systématiquement compte de la classe sociale, du sexe, de la race, de l'origine ethnique, de la religion et de l'âge. On prendra particulièrement soin d'inclure les Premières nations, les femmes, les personnes handicapées, les Afro-Canadiens, les Acadiens et les groupes raciaux visibles.

3) Respect

- a) VP veillera à ce que la raison d'être et les objectifs de ses activités de consultation et d'engagement soient clairement expliqués aux participants.
- b) VP favorisera un climat respectueux dans ses activités de consultation et d'engagement, c'est-à-dire un climat qui permet un dialogue ouvert, la libre expression des idées et une bonne compréhension des questions à l'étude et qui décourage les jugements prématurés.
- c) VP adoptera des règles de base appropriées à l'égard des questions étudiées et des besoins des participants.
- d) VP organisera ses activités d'engagement de manière à éviter ou à éliminer le plus possible les obstacles pouvant limiter de façon déraisonnable la participation des citoyens.

4) Objectivité

- a) En plus de l'engagement des citoyens, VP a la volonté de faire appel à la recherche indépendante et de solliciter l'opinion d'intervenants et d'experts. La combinaison de la recherche, des opinions d'experts et de la consultation aidera VP à toujours considérer la contribution de toutes les parties avec objectivité et justesse.
- b) VP est un instrument et un porte-parole pour les citoyens qui permet de recueillir, de clarifier et de synthétiser des données importantes pour aider à formuler des recommandations.

5) Rétroaction

Le VP offrira toujours une rétroaction aux participants, par exemple sous forme de rapports ou de recommandations reflétant les suggestions du public.